

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CLOTURE

---

La séance est ouverte à 3 h, 2 heures, sous la présidence de M. Muller, Archiviste du Royaume des Pays-Bas à Utrecht.

*M. le Président* donne la parole à M. Rouvez, délégué du Ministre des Sciences et des Arts.

*M. Rouvez*, au nom du Ministre des Sciences et des Arts, remercie les membres d'être venus si nombreux au Congrès et il exprime sa gratitude toute particulière aux organisateurs du Congrès.

*M. Nelis* donne lecture du compte-rendu des travaux de la 1<sup>re</sup> section qui a tenu 3 séances et des vœux qui ont été émis.

*M. le Président*. — N'y a-t-il pas d'observation? Les vœux sont adoptés. (*Applaudissements*).

*M. Grojean* donne lecture du compte-rendu des séances de la 2<sup>e</sup> section et des vœux qui ont été émis.

Cette section a tenu 3 séances. La 1<sup>re</sup> sous la présidence de M. Chatelain, la 2<sup>e</sup> sous la présidence de M. Erman et la 3<sup>e</sup> sous la présidence de M. Lundstedt.

*M. le Président*. — Les vœux formulés sont-ils adoptés par l'assemblée?

*M. Sury* (Bruxelles). — N'y aurait-il pas lieu de voter la nouvelle rédaction de mon vœu relatif aux échanges internationaux et ainsi conçu :

« Le Congrès émet le vœu que les services d'échanges internationaux soient agencés de façon complète dans les pays participants, et que des organismes de même nature soient créés dans les autres États. »

C'est un vœu d'une portée tout-à-fait générale et qui peut-être répondrait au vœu que j'ai produit.

*M. Grojean.* — Le Bureau de la 2<sup>e</sup> section a retiré le premier vœu de M. Sury relatif au service des échanges internationaux, parce que ce vœu concernait un seul pays exclusivement. Mais, modifié ainsi qu'il vient d'être présenté, j'invite l'assemblée à l'accepter. (*Adhésion*).

*M. le Président.* — Personne ne s'oppose à l'adoption des vœux ?

Ils sont adoptés. (*Applaudissements*).

*M. Tourneur* donne lecture du compte-rendu des séances de la 3<sup>e</sup> section qui a tenu 2 séances.

Les vœux proposés par la section sont adoptés. (*Applaudissements*).

*M. Defrecheux* donne lecture du compte-rendu des séances de la 4<sup>e</sup> section qui a tenu 2 séances.

Les vœux de cette section sont adoptés à l'unanimité. (*Applaudissements*).

*M. Muller*, président, se lève alors et donne lecture du discours de clôture ainsi conçu :

« Mesdames et Messieurs,

» Jamais président ne fit avec plus de conviction un appel à la bienveillance de son auditoire que le président malgré lui, qui a l'honneur de vous parler. Quand la Commission d'organisation m'informa que j'aurais l'honneur de prononcer le discours de clôture du Congrès, je me trouvais en Suisse. Le temps perdu par la correspondance nous avait tellement rapprochés de la date du Congrès qu'il eût été peu poli de ma part de répondre par une fin de non recevoir. Orateur sans talent, j'ai donc fini par accepter la fonction de président qu'en d'autres circonstances, j'eusse certainement déclinée avec d'autant plus d'empressement qu'il me fallait présider dans une langue étrangère. J'espère que cette déclaration préalable m'assurera votre pleine indulgence.

» Le Congrès, pour lequel la Commission d'organisation s'est donné tant de peine et qui pendant plusieurs années lui a causé tant de soucis, touche à sa fin.

» En nous rappelant, que nous sommes arrivés ici sous l'impression pénible de l'effroyable désastre qui a frappé cette ville il y a quelques jours, — désastre qui a eu probablement de l'influence sur le nombre des auditeurs, — je crois qu'avant tout il nous faut témoigner toute notre satisfaction en présence des résultats que ce Congrès a obtenus.

» Deux fascicules de rapports importants nous ont été remis : presque tous les points du vaste domaine du Congrès ont été mis à contribution. Pour les archives, c'étaient la législation en matière d'archives, la construction des dépôts d'archives, l'éducation des archivistes et leurs devoirs professionnels, la rédaction des inventaires et la restauration des documents, qui ont fourni la matière de ces rapports.

» Pour les bibliothèques, on a délibéré sur ces mêmes sujets (bâtiments de bibliothèques, éducation et devoirs des bibliothécaires, rédaction des catalogues) et encore sur l'augmentation régulière des collections et le service des prêts. La 3<sup>e</sup> section s'est intéressée aux expositions de manuscrits et aux collections de sceaux et de médailles. Enfin, à la 4<sup>e</sup> section, on a discuté sur le but et l'administration des bibliothèques populaires, les bâtiments et la formation de ces collections, la rédaction des catalogues et le service des prêts.

» Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, sur toutes les parties du terrain on a besoin de plus de lumière, et l'on a tenu à s'instruire par l'expérience de ses collègues. On ne dira donc pas que les Congrès des bibliothécaires et archivistes ne servent à rien.

» Nous avons assisté à des délibérations intéressantes, conduites avec autorité par les divers présidents et vice-présidents, secondés par les secrétaires et traducteurs des sections, et nous garderons longtemps le souvenir de ces heures agréables. Nous apprécions tout ceci d'autant plus que ce Congrès, le premier congrès professionnel des bibliothécaires et archivistes, n'est qu'un essai, dont nous constatons les résultats excellents sans surprise, mais avec la plus grande satisfaction.

» Les difficultés inhérentes à tout premier essai n'ont pas nui beaucoup à ce beau résultat. Le nombre considérable de

près d'une centaine de questions, qui étaient mises à l'ordre du jour, devait peser quelque peu sur les discussions ; les rapports qui devaient nécessairement se borner à quelques pages, auraient, en d'autres circonstances, pu souvent pénétrer plus avant au fond des choses. Mais nous comprenons parfaitement, étant donné qu'il s'agissait avant tout de démontrer l'utilité du Congrès, que la Commission d'organisation ait vu avec beaucoup de satisfaction ce nombre considérable s'augmenter toujours, et qu'elle ait fait taire les scrupules qu'elle aurait eus sans cela.

» Le Congrès a été un symptôme correspondant parfaitement à la marche des idées.

» Nous le savons : les liens de solidarité dans le cours des siècles embrassent toujours plus de personnes, toujours de plus grands domaines. Au moyen âge la cité formait l'unité qui embrassait tout et tous ; puis ce fut la principauté qui forma le lien ; plus tard encore, les monarchies des seizième et dix-septième siècles constituèrent des unités, et aujourd'hui, l'on voit les nations civilisées s'entendre déjà sur quelques détails d'un droit commun.

» De même, les membres des corporations se coalisant dans les guildes se sont réunis plus tard en ligues régionales pour défendre leurs intérêts. C'est ainsi que nous, archivistes et bibliothécaires du vingtième siècle, suivant les exemples de jadis, nous avons commencé par former des ligues nationales pour protéger et pour défendre nos intérêts et pour atteindre des buts auxquels les individus ne pourraient aspirer.

» Partout en Europe, on a remarqué ce même symptôme, et par le moyen de ces associations nous avons déjà obtenu des résultats remarquables. Ce fut du moins le cas pour notre société des archivistes hollandais, dont on voudra bien m'excuser d'entretenir cette assemblée, en raison de la connaissance exacte que je possède de son histoire.

» Pendant les vingt années de son existence on y est arrivé, sans que le public s'en mêlât en aucune façon, à une entente sur presque toutes les questions capitales, qui regardent la direction de nos archives. Et, forts de cette concorde, nous avons pu protéger à différentes reprises les intérêts de

nos archives, en intervenant de commun accord chaque fois que l'occasion s'en présentait. En 1904, grâce au concours bienveillant de notre gouvernement, un nouveau règlement des archives néerlandaises a été décrété selon l'avis de l'assemblée des archivistes du royaume, règlement, qui pour la publicité des archives a fait un second pas en avant, après le règlement de 1856, qui alors déjà était justement réputé très libéral, grâce à la puissante initiative de Bakhuizen van den Brink. Peut-être réussirons-nous encore à couronner cette nouvelle organisation par une loi sur les archives, si le projet de loi, que les archivistes néerlandais ont proposé, est accepté par la Chambre des Représentants.

» Ainsi le vieil adage : *vis unita fortior*, s'est montré aussi vrai que jamais. Et voici que les organisateurs de ce Congrès voudraient faire un nouveau pas dans cette même direction ; ils ont cru que le moment était venu d'unir *tous* les bibliothécaires et *tous* les archivistes du monde civilisé. Il ne doit pas être interdit, en effet, d'espérer réussir à nous entendre sur les points cardinaux de nos intérêts communs et, ce grand but une fois atteint, les efforts réunis de tous exerceraient une influence puissante et salutaire.

» Voilà l'idée heureuse et grandiose de quelques membres de la Commission qui a organisé ce Congrès. Mais, il est évident que ce congrès n'a pu encore atteindre à cet idéal, qui ne peut être réalisé d'ici longtemps. Ce congrès n'est que le premier pas ; ce n'est qu'à la longue, que l'on pourra effectuer ce que les organisateurs se sont proposé comme la suite possible de leur initiative. L'union, qu'on voudrait conclure, ne peut être resserrée et fortifiée que par le temps.

» Je vais donc vous exposer cette idée ; car si elle a été conçue par la Commission préparatoire, j'y ai applaudi et je l'ai embrassée avec conviction. Le Congrès de Bruxelles devrait être le premier d'une série de réunions similaires, au cours desquelles on chercherait à trouver une solution à toutes les questions d'un intérêt international. Ces réunions seront-elles biennales, triennales ou quinquennales ? Vous aurez à le décider tout à l'heure, mais, en attendant la réunion du prochain congrès, rien n'empêcherait de créer dès maintenant un orga-

nisme dans lequel seraient représentés tous les bibliothécaires et tous les archivistes du monde. Je vous demande de créer cet organisme : je voudrais que ce congrès couronnât ses travaux par la nomination d'une commission permanente, composée de représentants de toutes les associations de bibliothécaires et d'archivistes.

» Cette commission assumerait la tâche de poursuivre l'exécution des résolutions de ce congrès, ainsi que celle de la préparation du prochain congrès. Toutes sortes de questions, d'une importance égale pour les archives et les bibliothèques de toutes les nations, peuvent se présenter du jour au lendemain. Sans prendre de décision, la commission permanente pourrait, suivant le cas, hâter la réunion d'un congrès et inscrire d'office à l'ordre du jour la discussion de telle ou telle matière. Composée de délégués des associations de tous pays, elle serait constamment tenue au courant de tous les événements importants touchant les archives et les bibliothèques et elle constituerait un centre d'information par excellence.

» Mais, surtout au début, sa charge principale consisterait dans la préparation et la composition du programme du congrès suivant. Et certes, cette tâche seule semble déjà suffisamment importante pour justifier sa création. Alors que le programme du premier congrès international a été conçu à dessein d'une manière très large, la commission permanente chargée de l'organisation du prochain congrès ferait certainement un choix parmi les sujets à traiter ; elle mettrait en avant, par exemple des sujets d'une même catégorie, et désignerait les personnes, qui seraient les plus capables de préparer et d'étudier ces sujets. Ainsi, à la longue on parviendrait à jeter les bases d'une *communis opinio* des archivistes et des bibliothécaires du monde entier sur leurs intérêts communs. Si cette *communis opinio* devenait plus intense, si on arrivait à une entente générale, l'opinion publique finirait sans doute par avoir quelque influence sur les différents gouvernements, et ainsi l'on arriverait peu-à-peu à un accord complet sur les principes selon lesquels il convient de régler nos travaux.

» Après vous avoir exposé ainsi mon idée (qui est aussi celle de la Commission d'organisation) je vais vous donner l'occa-

sion d'émettre vos avis et de prendre une décision. Si vous approuviez mon idée, la commission pourrait être désignée immédiatement pour la période qui s'étendra jusqu'au congrès suivant. Il va sans dire, que la commission rendrait compte à ce congrès de ce qu'elle aurait fait. »

Quelqu'un demande-t-il la parole au sujet de la proposition de nommer une commission permanente, chargée de poursuivre l'exécution des vœux, formulés par ce congrès, ainsi que la préparation des congrès suivants ?

*M. Gardy* (Genève). — Pour répondre aux vues exprimées par M. le Président, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter le vœu suivant :

« Considérant qu'il y a lieu d'assurer la réunion périodique de Congrès d'Archivistes et de Bibliothécaires ;

» Considérant qu'il est absolument nécessaire d'assurer dans les travaux de ces Congrès une unité et un esprit de suite aussi parfaits que possible ;

» Considérant qu'il y a lieu d'appeler les Associations d'Archivistes et de Bibliothécaires de tous pays à coopérer dans la plus large mesure à la préparation des Congrès futurs ;

» Le Congrès international des Archivistes et Bibliothécaires, tenu à Bruxelles en 1910, décide :

» 1° Il est constitué une Commission permanente des Congrès internationaux d'Archivistes et de Bibliothécaires ayant pour mission d'assurer la réunion périodique de Congrès d'archivistes et de bibliothécaires.

» 2° Cette Commission se compose :

» a) du bureau de la Commission centrale d'organisation du Congrès de 1910 ;

» b) de deux délégués désignés par chaque Association coopérante ;

» c) de représentants des pays dans lesquels il n'existe pas d'Association.

» Ces représentants sont choisis par le Bureau de la Commission à raison d'un représentant par pays.

» 3° La Commission permanente a son siège à Bruxelles.

» 4° Le Bureau de la Commission d'organisation du Congrès international de 1910 fonctionne comme bureau de la Commission permanente. »

Je crois, Messieurs, qu'il n'est pas nécessaire de développer longuement cette proposition suffisamment motivée dans les considérants qui l'accompagnent.

La création d'un organisme chargé de s'occuper de l'organisation de tous les détails des réunions futures me semble s'imposer ; puisque la Commission centrale du présent congrès veut bien s'en charger, nous devons être heureux de profiter de la bonne volonté dont elle fait preuve et lui donner mission de préparer nos congrès futurs.

Ma proposition laisse ouverte la question de la date du prochain congrès qui me paraît devoir être l'objet de propositions de la Commission centrale du congrès actuel, à moins toutefois que vous ne jugiez préférable de vous en rapporter aux soins de cette commission permanente dont je viens de proposer la formation. (*Applaudissements*).

*M. le Président* propose de traduire la proposition en anglais.

*M. Hopwood* (Londres) se charge de donner la traduction anglaise.

*M. Casanova* (Naples). — J'approuve complètement le projet de créer une commission permanente du Congrès. Je demanderai seulement un éclaircissement :

Dans les pays où il n'y a pas d'association d'archivistes et de bibliothécaires, on dit que l'on nommera des délégués. Je suis désireux de savoir comment se fera la désignation.

C'est une mission très délicate à assumer, à cause des questions personnelles qui se produiront probablement.

*M. Gardy*. — Le bureau de la Commission permanente choisira dans ce cas, un représentant par pays, en s'adressant par exemple, au Gouvernement ou aux autorités des archives et des bibliothèques.

*Le R. P. Van den Gheyn* (Bruxelles). — La Commission permanente, à mon avis personnel, c'est l'enterrement des Congrès.

Je crois qu'il est beaucoup plus simple et plus pratique que

le Congrès demande quel est le pays qui voudrait bien organiser le prochain Congrès et que ce pays, une fois choisi, se mette à l'œuvre. Lorsqu'on crée une commission permanente, elle ne fait rien et ne se réunit pas. Il est donc beaucoup plus simple que le Congrès demande quel sera le pays qui organisera le prochain Congrès.

*M. Tourneur* (Bruxelles). — Le R. P. Van den Gheyn a dit une chose qui est très juste. Il arrive parfois que la nomination d'une Commission produise l'enterrement d'une association. Nous en avons eu un exemple en 1905 ; c'est, je crois, cet exemple qui a amené le R. P. Van den Gheyn à présenter des objections.

*Le R. P. Van den Gheyn*. — Celui-là et bien d'autres.

*M. Tourneur*. — En 1905 la Commission n'avait ni président, ni secrétaire, ni trésorier ; en un mot aucune organisation et par conséquent pas de responsabilité, tandis que l'organisme proposé par M. Gardy a un bureau qui, je pense, n'a pas du tout l'air d'être mort.

Je crois donc que l'exemple allégué par le R. P. Van den Gheyn n'est pas un exemple probant.

*Le R. P. Van den Gheyn*. — Pardon, je n'ai donné aucun exemple, mais je crois que je puis faire appel à ma petite expérience ; beaucoup de Congrès ont fini parce qu'il y avait un comité permanent.

*M. l'abbé Corbierre* (Paris). — Nous sommes en face de deux propositions : l'une faite par le R. P. Van den Gheyn, l'autre par M. Gardy. Il me semble que pour les mettre d'accord il suffirait de désigner un endroit pour tenir le prochain Congrès.

*M. Gardy*. — Avant de pouvoir faire une proposition ferme, les délégués étrangers devraient avoir l'agrément de leur Gouvernement ou de leur Association.

*M. Rouvez* (Bruxelles). — Il me semble qu'avant de fixer définitivement l'endroit où le prochain Congrès aura lieu, il serait utile de charger la Commission actuelle du Congrès de soumettre aux diverses associations nationales des propositions en vue des prochaines réunions ; la décision de ces associations réglerait l'endroit où se tiendrait ce Congrès.

*M. le Président.* — Plus personne ne demandant la parole, je vais mettre aux voix la proposition de M. Gardy et celle du R. P. Van den Gheyn.

*M. Tourneur.* — La proposition du R. P. Van den Gheyn concerne l'endroit où le prochain Congrès se réunira.

*Le R. P. Van den Gheyn.* — Pas du tout.

*M. le Président.* — La proposition du R. P. Van den Gheyn tend uniquement à faire repousser la proposition de M. Gardy.

Je mettrai donc d'abord aux voix la proposition de M. Gardy.

Un auditeur demandant que l'on traduise en anglais la proposition du R. P. Van den Gheyn, M. Hopwood donne cette traduction.

*M. Giraud-Mangin* (Nantes). — Il est bien entendu que la première proposition est de nommer tout de suite une commission permanente pour les congrès futurs.

*M. Tourneur.* — Nous allons relire.

*M. Tourneur* donne une nouvelle lecture de la proposition de M. Gardy.

*Le R. P. Van den Gheyn.* — J'ai voulu faire remarquer à l'assemblée, lorsqu'elle était sur le point de voter la proposition de M. Gardy, que suivant mon avis personnel, le Congrès présent n'avait pas à nommer une Commission permanente.

Pour ma part, je préfère remettre la destinée du Congrès immédiatement au pays qui voudrait bien s'en charger et ce pays-là créerait son comité d'organisation.

En résumé, la question est tout simplement celle-ci : faut-il ou ne faut-il pas établir une Commission permanente ?

*M. le Président.* — Je vais mettre aux voix la proposition de M. Gardy, article par article :

Nous votons par assis et levé sur le paragraphe 1<sup>er</sup>.

Ce 1<sup>er</sup> paragraphe est adopté. (*Applaudissements*).

Nous votons maintenant sur le paragraphe 2 de la proposition de M. Gardy.

*M. Paris* (Bruxelles). — M'est-il permis de demander comment la Commission permanente se trouvant en Belgi-

que, s'y prendra pour juger du mérite des délégués qu'elle désignera, et comment elle s'y prendra pour s'assurer que ces Messieurs, désignés de Bruxelles pour les quatre coins du monde, ont la compétence voulue ? (*Rires*).

*M. le Président.* — Je vais relire le paragraphe.

*M. Paris.* — Là où il y a des associations nationales, cela va bien, mais je parle des pays où il n'y en a pas, et alors c'est de Bruxelles qu'on nommera les délégués.

*M. Tourneur.* — La question n'est pas très difficile à résoudre. Nous connaissons tous très bien ceux de nos collègues qui ont une compétence appuyée par des publications d'un mérite reconnu : c'est évidemment à ceux qui ont derrière eux un passé scientifique, que s'adressera la Commission.

*M. Casanova.* — Je demanderai que pour chaque pays étranger, il y ait un archiviste et un bibliothécaire.

*M. le Président.* — Un de ces délégués sera toujours un archiviste et l'autre un bibliothécaire.

Les trois derniers points du vœu de M. Gardy sont successivement mis aux voix et adoptés. (*Applaudissements*).

*M. le Président.* — On présente une proposition complémentaire :

1<sup>o</sup> Le Bureau du Congrès propose de ne pas tenir le prochain Congrès international avant deux ans, ni après cinq ans.

2<sup>o</sup> La Commission du Congrès propose d'abandonner à la Commission permanente qui vient d'être constituée, le soin de se mettre en rapport avec les associations nationales pour désigner l'endroit où se tiendra le prochain Congrès.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

*Un Membre.* — Je voudrais proposer un amendement à la première proposition. Il me semble que le délai de deux ans est encore trop court comme minimum. Je propose de dire : pas avant cinq ans et pas après sept ans, par exemple. Il me semble qu'il n'y a pas lieu de tenir trop fréquemment des Congrès ; le délai de cinq ans devrait être pris comme minimum et non comme maximum.

*M. le Président.* — Il me semble cependant qu'on ne doit pas attendre plus de cinq ans.

*M. Gardy.* — Je propose de dire : pas avant trois ans et pas après cinq ans. (*Adhésion*).

*M. le Président.* — Pas avant trois ans et pas après cinq. D'autre part, on demande pourquoi on ne fixerait pas cinq ans comme délai ordinaire.

*Le R. P. Van den Gheyn.* — Je trouve qu'à partir de ce moment, la plupart des autres questions figurant à l'ordre du jour doivent être tranchées par la Commission permanente. Puisque le Congrès a nommé une Commission permanente, que nous saluons très respectueusement et bien bas, (*rires*) c'est cette Commission qui décidera ; elle le fera beaucoup plus vite que nous qui continuons à discuter les choses un peu en l'air.

*M. le Président.* — Cette Commission peut désirer agir d'après les indications précises du Congrès.

*Le R. P. Van den Gheyn.* — De deux choses l'une : ou bien nous allons décider maintenant, ou bien nous ne décidons pas la date. La Commission s'en chargera si nous ne décidons pas.

*M. Tourneur.* — Le Congrès a le droit de donner un règlement à sa Commission permanente.

*Le R. P. Van den Gheyn.* — Il est évidemment préférable pour nous de dire à la Commission permanente : Marchez, qu'à la Commission de nous dire : Messieurs, c'est l'heure, marchez maintenant.

*M. le Président.* — La discussion est close, et nous passons au vote : 1<sup>o</sup> Le bureau du Congrès propose de ne pas tenir le prochain Congrès international avant trois ans ni après cinq ans.

La proposition est mise aux voix et adoptée.

2<sup>o</sup> La Commission du Congrès propose d'abandonner à la Commission permanente, qui vient d'être constituée, le soin de se mettre en rapport avec les associations nationales pour désigner la ville où se tiendra le prochain Congrès.

La proposition est mise aux voix et adoptée.

*M. Muller* reprend ensuite la lecture de son discours :

« Et maintenant, Messieurs, nous allons nous séparer. Nous

quitterons cette belle ville, si imposante par les monuments de son passé glorieux, si charmante pourtant, si gaie et si hospitalière. Vous le regrettez ? Il vous coûte de quitter ce milieu joyeux et aimable, pour retourner à votre cabinet de travail solitaire, loin de tout le bruit de la vie moderne ?

» Je ne l'espère pas, je ne le crois pas. Celui qui a voué sa vie à soigner un dépôt d'archives sera toujours plus ou moins un enthousiaste, — un monomane, dira la foule. Un de mes collègues, nullement misanthrope ni ermite, m'a dit plus d'une fois : « si je revenais au monde, je me ferais archiviste encore une fois, comme mon père et mon grand-père. » Moi, je suis de son avis et je le suis avec conviction.

» Car le travail dans les archives est un bonheur, surtout quand l'attention est tendue par un problème scientifique. Vous, Messieurs, qui l'avez éprouvée vous mêmes, vous connaissez cette excitation intellectuelle, qui vous réchauffe l'esprit des semaines et des mois entiers, quand vous faites des recherches dans vos archives sur le problème qui a fixé votre attention. Vous connaissez ce bonheur, quand chaque jour, d'heure en heure, vous faites de petites découvertes ; quand vous remarquez un nouveau rapprochement d'idées, quand vous comprenez une suite de causes et d'effets ; quand vous voyez s'éclaircir et s'allonger les lignes d'un développement, tandis que, dans le lointain, des horizons nouveaux s'ouvrent devant vos yeux ; quand, toujours mieux, toujours plus clairement, vous commencez à comprendre, jusqu'à ce qu'enfin, après une longue série de petites trouvailles, la lumière jaillit, le problème est résolu et toute l'histoire du développement et de la dégénérescence d'une institution se montre nette et claire.

» Ces joies, ces bonnes fortunes pour l'esprit de l'historien intelligent, il n'y a que notre fonction qui les donne ; il n'y a que notre emploi qui offre tant d'occasions de faire ces précieuses découvertes, par un travail s'accomplissant en silence, sans effort, presque au hasard. Aussi notre vision historique est souvent plus directe et plus fraîche que celle de l'historien de profession qui prend les chemins battus et lit les documents dans des éditions préparées par d'autres. A nous

seuls sont réservés la satisfaction et le bonheur de faire des découvertes remarquables à l'improviste, tout-à-coup, de découvrir dans des mémoires arides et oubliés, de nouveaux points de vue, d'ouvrir de nouvelles perspectives que personne n'y chercherait.

» Il est vrai, dans nos excursions, nous ne nous éloignons jamais beaucoup de notre point de départ : presque toujours, nous restons dans le même milieu. Car, si nous aimons notre métier, il nous faut bien nous borner à la culture de notre seul dépôt d'archives, qui réclame nos soins. « C'est donc de l'histoire locale ! me dit quelqu'un en haussant les épaules ; et vous patronnez le patriotisme de clocher ! » ajoute un autre en ricanant. Soit ! mais veuillez ne pas oublier que la connaissance absolue et détaillée de ce petit domaine, que seul nous cultivons, peut prêter à notre vision historique une certaine intimité, qui est étrangère à toute autre histoire, — l'intimité d'un séjour dans un endroit familier, bien connu et bien aimé, de la conversation intime avec des personnes, qui presque jamais ne nous sont absolument étrangères.

» Et le champ est si vaste ! Le plus petit endroit nous met en présence, dans le cours des siècles, d'une variété infinie d'importants développements historiques. Les archives du conseil municipal nous montrent l'autonomie urbaine toujours grandissante ; les archives des églises nous invitent à l'étude des problèmes de l'histoire ecclésiastique ; dans chaque compte nous rencontrons des données précieuses pour l'histoire de l'Art ; l'histoire sociale nous ouvre des champs immenses, où nul explorateur scientifique n'a encore mis le pied. En effet, si la vue du chercheur s'est élargie par des études générales, l'étude des vieux monuments surtout, — le nombre des sujets à étudier est presque infini.

» D'autres bonheurs encore se présentent. La conversation régulière avec les générations passées exerce un charme singulier et mélancolique, — un charme, qui ne manque jamais de fasciner fortement. Des tableaux et des perspectives se déroulent devant nos yeux, merveilleusement beaux en des couleurs étranges. Le spectateur les contemple et en jouit comme un voyageur qui traverserait des pays lointains,

brillant de couleurs fantastiques. Aucun de vous ne pourra étudier le compte d'une ville médiévale, sans que l'image vivante de ce petit monde bruyant soit ressuscité dans son esprit. Les gardiens veillent sur les murailles, le guêt se tient sur sa tour élevée ! La municipalité s'assemble dans la salle du conseil, forte, mais sans la morne gravité des temps modernes ; dans les halles bruyantes, qui se dressent entre les petites boutiques sombres, la foule se bouscule dans des costumes bizarres et de couleurs vives ; le cleric de la ville se tient gravement dans son petit comptoir, et sur les berges étroites, le long des canaux, bordés de maisonnettes en bois, les patriciens habitent de vastes hôtels en pierres.

» Tout Lilliput se trouve là, et nous le contemplons d'un œil curieux en souriant.

» Si vous étudiez dans les vieux registres d'un seigneur féodal, la liste sèche et ennuyeuse des obligations des paysans corvéables, l'image de la vie champêtre du moyen âge se dresse devant vous, et vous voyez s'aligner les caravanes, qui transportent la récolte des fermiers d'une abbaye dans la ville, petit centre du commerce médiéval.

» Les parchemins d'un monastère vous introduisent dans un autre microcosme : de vieilles femmes vêtues de toile grise, se glissent silencieusement dans les fraîches galeries voutées, qui entourent les cours ensoleillées ; elles se consultent avec des hochements de tête irrités, s'indignant d'un ordre disciplinaire de la sœur supérieure : une tempête dans un verre de lait !

» Les comptes de la fabrique d'une cathédrale vous révèlent l'histoire de la construction de l'église, — tableau plein de vie, — presque aussi vivant que le récit de la construction de la tour de S<sup>te</sup> Barbe, que Jean van Eyck nous raconte dans son tableau de Bruges.

» Voilà la cour d'un prélat du XIV<sup>e</sup> siècle : vous assistez aux banquets somptueux, aux festins bruyants, où le jeune évêque ne craint pas de se mêler aux danseurs et de s'amuser.

» Et de vieux inventaires vous conduisent dans les demeures paisibles et riches de familles éteintes depuis longtemps ; ils vous laissent des impressions fortes, rivalisant avec les



intérieurs charmants que Pieter Hoogh et Jan Vermeer ont éternisés dans leurs couleurs merveilleuses.

» Et que de portraits vivants ces vieilles paperasses jaunies vous révèlent souvent ! Que de tragédies vous racontent ces hommes naïfs du moyen âge, qui n'ont pas encore appris que la parole est donnée à l'homme pour cacher sa pensée !

» La chronique d'un couvent vous présente le religieux mystique, fuyant le monde et n'ayant d'autres amies que Notre-Dame et les saintes femmes ; un testament vous trace le portrait d'un savant solitaire, vivant pour la seule science ; les comptes d'un vieux patricien vous révèlent les spéculations des premiers capitalistes tandis que les documents d'un procès vous racontent les diverses fortunes d'une famille bourgeoise, arrivant peu à peu à s'élever au premier rang.

» « Oh, les bagatelles, les niaiseries sans importance ! » me crie un pédant impatienté, qui ne se soucie pas le moins du monde des documents humains de ces générations passées. Je me moque bien de sa raillerie et je continuerai à réjouir mes yeux des vues charmantes et baignées de soleil qui longent ma route. J'en réclame le droit, tant que je me souviendrai que ces belles fleurs ne sont que l'ornement de la forêt séculaire où je désire trouver mon chemin.

» J'appelais votre attention sur ces rencontres charmantes, dans une intention toute spéciale. Je sais que le public parle de notre travail, de notre tâche peu connue et peu populaire, avec un haussement d'épaules dédaigneux.

» Un journal, en donnant la description d'un musée, ajoutait, il n'y a pas longtemps : « Dans une petite chambre obscure, qui exhalait des odeurs de l'an zéro, se tenait un petit bonhomme sec et hébété, qui prenait une prise dans une grosse tabatière : c'était un archiviste ou quelque chose comme cela ! » Et j'en connais beaucoup, qui sont d'avis que cette description n'est pas trop inexacte. Lorsqu'Alphonse Daudet se met en devoir d'attaquer l'Académie française, il croit convenable de choisir un archiviste comme le représentant des Immortels qu'il méprise ; quand Ibsen veut peindre Hedda Gabler, dégoutée de la vie, cherchant la mort, il fait remarquer qu'elle est l'épouse d'un archiviste : c'est une

excuse ! C'est ainsi que le commun juge de notre vie et de notre travail, dont il ne comprend pas un seul mot.

» Tout cela ne saurait me déconcerter, et je crois que vous dédaignerez ces bêtises comme moi. Mais ce jugement malencontreux peut cependant nous donner une leçon utile. Ceux qui ne nous connaissent pas, ni nous ni notre œuvre, sont enclins à penser que nous sommes couverts de poussière séculaire et morts depuis des siècles, comme nos archives.

» Eh bien, n'oublions jamais ce jugement. Veillons à ce que tout le monde sache que nous vivons et que nous sommes sains de corps et d'esprit, nous et nos trésors !

» Le vieux professeur de Leyde, M. Acquoy, dont je me souviens avec une sympathie respectueuse, l'a si bien dit : « Nos archives ne sont pas mortes : elles vivent, tant que l'homme vivra, qui les consulte. » Ce sont là de bonnes et de belles paroles : qu'aucun de nous ne les oublie jamais ! Non, le passé n'est pas mort ; il vit, il va son train ; il vit dans nous-mêmes, qui sommes les produits d'un développement historique et qui sommes debout sur les épaules des générations qui nous ont précédés.

» Répéter sans cesse cette vérité, faire voir toujours et partout le développement historique, ressusciter le passé dans toute son étendue, voilà notre devoir ! Ce devoir ne peut être accompli, si l'on se cache dans sa chambre d'études ; ce devoir nous appelle au dehors chaque jour, dans la lumière et dans la vie. Nous pouvons écrire l'histoire dans notre chambre ; mais ce n'est pas alors que nous avons rempli tout notre devoir. Partout, dans la vie de tous les jours, il nous faut enseigner la vérité de la continuité des faits historiques.

» On ne s'imagine pas comment des études historiques dans les archives pourraient corriger et redresser une infinité d'institutions qui sont malheureusement dégénérées et perverties. On ne sait pas que l'insouciance des anciens administrateurs a fait perdre à la communauté quantité d'anciens droits, des droits qui pourraient rapporter de grandes sommes d'argent. Ce côté pratique, prosaïquement pratique, de notre métier ne doit nullement être négligé. Mais à côté de cette pratique, il nous reste à faire beaucoup

pour relever notre travail aux yeux de tout le monde.

» Un champ vaste s'ouvre devant nous, même dans les petites villes, où l'archiviste est le seul représentant du passé. Dans les sociétés d'histoire locale, c'est lui qui devrait être le guide, lui qui devrait faire respirer et vivre la société qui se trouve souvent en danger de se dessécher ou de se pétrifier.

» L'archiviste peut sauver et faire revivre des anciens monuments, en prenant l'initiative de la fondation d'un musée d'art ancien ou de folklore. Ainsi les archives qui semblaient un cimetière aux gens du dehors, pourront réveiller la vie dans les petites villes isolées, où le pouls bat faiblement. Et l'archiviste lui-même se sauvera de la mort intellectuelle qui pourrait le menacer.

» Quant aux heureux qui habitent les grandes villes, ils peuvent faire plus et mieux. C'est à eux, qui ont les plus belles et les meilleures occasions, de ne jamais oublier que, quoique l'étude du passé soit poétique et belle, la vie, la pleine vie, restera toujours l'essentiel.

« Im Schatten der alten Vergangenheit  
Geh'ich, ein seliges Kind der Zeit,  
Vom heiligen Lichte des Heute umspinnen,  
Stolz im Nacken das Haupt: denn ich lebe, ich bin! »

» Eh bien, Messieurs, veillons à ce qu'on sache que nous vivons, nous et les trésors qui sont confiés à notre garde!

» Faisons en sorte qu'on ne nous oublie pas et que personne ne regarde ces trésors comme des choses ternes et moisis!

» Faisons aimer ces trésors, comme nous les aimons; faisons-en une partie vivante de la pleine vie! nous voulons vivre avec les autres dans ce courant fort et rapide, qui est le pouls de la vie moderne. Vivons, Messieurs! » (*Salve d'applaudissements*).

*M. Tourneur.* — Un enrouement causé par la fatigue, empêche notre collègue M. Stainier de prendre la parole; il me demande d'être son interprète et celui de la Commission d'organisation pour remercier tous ceux qui, parmi vous, ont prêté un concours des plus assidus et des plus dévoués à la bonne marche des réunions et à la réussite du Congrès. En

notre nom à tous, merci de tout cœur! (*Applaudissements*).

*M. Casanova.* — C'est nous au contraire qui devons remercier les membres de la Commission d'organisation pour tous les soins attentifs dont nous avons été sans cesse l'objet pendant notre trop court séjour à Bruxelles.

M. le Président, dans son discours, a dit que nous avions besoin de discuter, j'espère que nous en avons donné un exemple assez frappant il y a un moment en discutant comme nous l'avons fait. (*Rires*).

Au nom du Gouvernement italien, j'ai l'honneur de présenter mes hommages les plus respectueux à Sa Majesté le Roi des Belges, au Ministre des Sciences et des Arts, à la ville de Bruxelles qui nous a comblés d'amabilités; je crois pouvoir affirmer que le souvenir de toutes les attentions dont nous avons été l'objet restera à jamais gravé dans nos cœurs. Je vous prie, Messieurs, de remercier avec moi la Belgique et la ville de Bruxelles. (*Vifs applaudissements*).

*MM. Hopwood, Schlitter, Bowker et Schwenke* présentent également les saluts d'adieu et de remerciements au nom de leurs pays. (*Applaudissements*).

*M. le Président.* — Mesdames, Messieurs, je possède très peu de talent comme orateur, néanmoins je ne puis manquer au devoir que j'ai de vous exprimer, en mon nom, ainsi qu'au nom de tous mes compatriotes, notre profonde gratitude.

Encore une fois à tous, merci, merci de tout cœur. (*Applaudissements*).

*M. le Président.* — Personne ne demandant plus la parole je déclare clos le premier Congrès international des Archivistes et des Bibliothécaires.